

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 20 juin 2024

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

### Informations pratiques pour voter les 30 juin et 7 juillet

Les élections législatives auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet prochains. Plus de 198 000 personnes sont inscrites sur les listes électorales à Nantes et appelées à voter pour ce scrutin.

#### OÙ VOTER ?

Le lieu où voter est précisé sur la carte électorale : nom du lieu, adresse, numéro du bureau de vote.

- Pour les Nantais n'ayant pas reçu ou ayant perdu leur carte, il est possible de trouver ces informations via les e-services ([metropole.nantes.fr/bureaux-de-vote](https://metropole.nantes.fr/bureaux-de-vote)) ou en appelant Allonantes. Allonantes est joignable au 02 40 41 9000, du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 13h.
- À Nantes, 48 écoles et 1 maison de quartier sont mobilisées pour accueillir les 207 bureaux de vote nécessaires.
- À Nantes, les bureaux de vote seront ouverts les dimanches 30 juin et 7 juillet de 8h à 20h.

**Les inscriptions sur les listes électorales sont closes en France depuis le lundi 9 juin à minuit,** date limite fixée par le Ministère de l'Intérieur. Les personnes qui ont soumis ultérieurement leur inscription ne pourront pas voter pour ces deux prochains scrutins.

#### QUELS DOCUMENTS APPORTER ?

Chaque électeur doit se munir de sa carte nationale d'identité ou passeport (en cours de validité ou périmés depuis 5 ans maximum) et de sa carte électorale. Cette dernière n'est pas obligatoire pour voter, mais elle facilite les opérations et fait gagner du temps.

D'autres pièces d'identité (en cours de validité) sont également acceptées :

- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photographie, délivrée par la SNCF
- Permis de chasse avec photographie, délivré par le représentant de l'État
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photo

#### COMMENT Y ALLER ?

Le bureau de vote est désigné en proximité du domicile : il est facile de s'y rendre à pied ou à vélo.

- Les lieux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Pour leurs véhicules, la Ville de Nantes s'assure que les bureaux de vote disposent tous d'une place de stationnement PMR située à proximité.
- Les transports en commun seront en jour blanc : itinéraire tan sur <https://naolib.fr/fr/transports-en-commun/tram-bus-navibus>

#### Changement de lieu de vote pour 12 000 électrices et électeurs

Afin d'équilibrer la répartition des électeurs dans chacun des lieux de vote, la Ville de Nantes a procédé à un redécoupage électoral. 12 000 électeurs ont ainsi changé de lieu de vote depuis le 1er janvier 2024. La Ville prévoit un affichage sur les anciens lieux de vote et la présence le jour J de médiateurs pour orienter les électeurs.

En cas de doute, les Nantaises et les Nantais peuvent vérifier leur lieu et bureau de vote en appelant Allonantes au 02 40 41 9000 ou via le site internet.

## DERNIERS JOURS POUR VOTER PAR PROCURATION

Pour les personnes souhaitant voter par procuration au 1<sup>er</sup> tour, il est conseillé, pour être sûr que la demande soit prise en compte à temps, de la faire au plus tard lundi 24 juin pour pouvoir voter au 1<sup>er</sup> tour ou le lundi 1<sup>er</sup> juillet pour pouvoir voter au second tour.

Une pré-demande est possible en ligne **mais il est toujours indispensable, pour le mandant, de se rendre au commissariat ou au tribunal d'instance pour valider la demande.**

> > Les infos pratiques sur le vote par procuration sont sur [metropole.nantes.fr/vote-procuration](https://metropole.nantes.fr/vote-procuration)

### La procuration totalement dématérialisée possible

Depuis cette année, le Ministère de l'Intérieur propose une dématérialisation complète de la procuration, **pour les détenteurs de la carte d'identité numérique et d'une identité numérique certifiée**. Il faut pour cela se rendre sur l'application France Identité et créer une identité numérique qui sera ensuite certifiée. La certification de cette identité nécessite une vérification d'identité en mairie. À Nantes, cette démarche est possible en mairie centrale (29 rue de Strasbourg), sans rendez-vous.

Outre la détention d'une carte d'identité électronique, les conditions requises sont les suivantes : être français, majeur, et posséder un smartphone compatible (IOS >16 et Android >8).

> **Pour plus d'informations, rendez-vous sur [france-identite.gouv.fr](https://france-identite.gouv.fr)**

## APPEL À BÉNÉVOLES POUR TENIR LES BUREAUX DE VOTE

Les opérations de vote nécessitent la mobilisation de nombreux bénévoles. Les électeurs nantais intéressés par cette expérience citoyenne sont invités à se porter volontaire pour être membre d'un bureau de vote.

Une affectation leur sera proposée et ils recevront un livret d'information sur l'organisation et les missions des membres des bureaux de vote. Ils seront ensuite invités à une réunion d'information ou un webinaire avant le scrutin.

> > Contact et informations : Secteur élections de la mairie de Nantes / Tel : 02 40 41 91 06 /

Mail : [candidatures-benevoles-elections@mairie-nantes.fr](mailto:candidatures-benevoles-elections@mairie-nantes.fr) / web : [metropole.nantes.fr/benevoles-elections](https://metropole.nantes.fr/benevoles-elections)